



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 62621

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en place, en septembre 2008, de la réforme de l'école primaire qui a introduit les aides personnalisées ainsi que les aides spécialisées des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans la Marne et lui demande quel est l'impact sur les élèves en difficultés de ce dispositif, sur l'ensemble du département après une première année scolaire et quels sont les ajustements adoptés pour l'année scolaire 2009-2010.

Texte de la réponse

Dans le premier degré, le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre l'échec scolaire constituent un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale. La réforme de l'enseignement primaire a permis de recentrer les actions de l'école sur les apprentissages fondamentaux. Elle vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive une réponse adaptée à sa situation. La nouvelle organisation de la semaine scolaire, avec l'institution de l'aide personnalisée, permet aux enseignants affectés dans les classes de consacrer une partie de leur temps de service au soutien individualisé des élèves rencontrant des difficultés. Les maîtres ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Soixante heures annuelles sont désormais consacrées par chaque maître à des actions directes auprès de ces élèves. L'aide personnalisée se différencie de l'accompagnement éducatif ou de l'accompagnement à la scolarité. Les contenus de l'aide personnalisée restent en lien direct avec les contenus de classe. Dans la Marne, l'aide personnalisée a essentiellement porté sur la maîtrise de la langue et les mathématiques, mais aussi sur la méthodologie. À l'école maternelle, la maîtrise de la langue orale et les compétences transversales ont été privilégiées. 18 % des élèves de primaire, 20 % des élèves d'élémentaire et 12 % des élèves de maternelle ont bénéficié de l'aide personnalisée au plus fort de la prise en charge. En éducation prioritaire, le taux de prise en charge s'établit à 18,5 %, contre 17 % en dehors de l'éducation prioritaire. Les évaluations nationales de CE1 et de CM2 constituent un outil privilégié de repérage des élèves susceptibles de bénéficier de l'aide personnalisée. L'enseignant peut ainsi porter un regard croisé à partir de l'observation des élèves et des évaluations réalisées en classe. Enfin, des formations sur l'aide personnalisée, intégrant notamment l'usage des TICE, ont été proposées aux équipes pour tirer tout le parti possible de ces dispositifs. Dans ce nouveau contexte, la contribution des enseignants spécialisés des RASED à la lutte contre la difficulté scolaire a évolué dans le département. À la rentrée 2009, vingt-trois enseignants spécialisés itinérants ont été affectés en tant que maîtres surnuméraires dans une ou deux écoles. Les maîtres spécialisés interviennent sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves et répondent aux situations que les professeurs des écoles ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs d'aide personnalisée. La prise en charge des élèves en difficulté est également assurée à travers des stages de remise à niveau en français et en mathématiques, qui sont proposés aux élèves de CM 1 et CM 2 pendant les vacances scolaires, par petits groupes, à raison de trois heures par jour sur une durée de cinq jours. Mis en place dès les vacances de printemps de l'année scolaire 2007-2008, ces stages ont concerné dans la Marne 3 176 élèves de CM1 et de CM2 des écoles publiques et privées à l'occasion des dernières vacances de

printemps et d'été. De même, l'accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, en complément des dispositifs déjà existants, est notamment proposé aux familles des élèves rencontrant des difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62621

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10344

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 2064